

## Site Natura 2000 Sologne

### **Compte-rendu de la réunion du comité technique du projet Abeilles et Landes**

Lundi 27 février – CRPF – ORLEANS

Le comité technique du projet Abeilles et Landes s'est déroulé le lundi 27 février 2017 au siège du CRPF Ile de France Centre avec comme ordre du jour :

- Rappels des objectifs,
- Actions menées par les partenaires apicoles (conservatoire de l'abeille noire, CETA, ADAPIC),
- Bilan de la campagne 2016,
- Validation du programme 2017.

#### **1. Personnes présentes et personnes excusées**

<b>Représentants des apiculteurs</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
Raphaël WILLAERT / <i>Association L'abeille olivetaine,</i> Micheline CARRE / <i>Centre d'étude technique apicole du Centre-Val de Loire (CETA), et ADAPIC</i> Jérôme MANSIRE / <i>Conservatoire de l'abeille noire du Val de Loire, Sologne et forêt d'Orléans,</i> Pierre AUCANTE / <i>Conservatoire de l'abeille noire du Val de Loire, Sologne et forêt d'Orléans,</i>	
<b>Représentants des propriétaires</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
Bernard DIVISIA / <i>Comité Central Agricole de Sologne,</i>	
<b>Représentants des chasseurs</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
Nathalie DIQUELOU / <i>Fédération des chasseurs du Loir et Cher,</i>	Aude BOURON / <i>Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire,</i>
<b>Associations de protection de la Nature :</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
Aurélié POUMAILLOUX / <i>Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher,</i> Daniel CLEMENT / <i>Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher,</i>	

<b>Organismes experts, établissements publics et Services de l'État</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
Anne VAÇULIK / <i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire,</i> Yves BACHEVILLIER / <i>Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire,</i> Damien PUJOL / <i>Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, délégation Centre-Val de Loire,</i>	Thomas DELABARRE / <i>Direction départementale des territoires du Cher,</i> Vincent LAIGNIEL / <i>Direction départementale des territoires du Loir-et-Cher,</i> Céline GASTELLIER / <i>Direction départementale des territoires du Loiret,</i>

## **Introduction**

Après un rapide tour de table, Yves BACHEVILLIER précise le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion et en particulier sa reprise d'animation faisant suite au départ de Grégoire THAUVIN. Par ailleurs, l'état d'avancement du projet nécessite de clarifier et valider les orientations stratégiques.

### **1. rappels des objectifs**

- Sensibiliser les propriétaires aux enjeux de biodiversité (1)
- Préserver des landes reconnues d'intérêt écologique européen (2)
- Préserver l'abeille d'écotype local (3)
- Produire un miel typique (4)

Un diaporama représente les enjeux et intérêts pour les propriétaires forestiers et les apiculteurs (cf document de présentation joint). L'animateur précise que le cadre de ce projet s'inscrit bien dans la démarche Natura 2000 et de la gestion des habitats reconnus d'intérêt communautaire (en particulier le maintien des milieux ouverts). En aucun cas ce projet n'interférera avec les politiques et projets développés par les organismes apicoles partenaires.

Au stade d'appropriation du projet par l'animateur un certain nombre de questions se pose :

- Faut-il intervenir sur tous les types d'habitats et avec tous les apiculteurs (abeilles noires et abeilles hybrides) ?
- Comment organiser la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire et avec quelle stratégie ?
- Quels démarchages mettre en place auprès des propriétaires fonciers ?
- Incidences des populations d'abeilles (noires ou hybrides) sur la dynamique des pollinisateurs naturels ?

### **2. Actions menées par les partenaires apicoles**

Conservatoire de l'abeille noire : Jérôme MANSIRE, président, présente sa structure dont l'objectif principal est la sauvegarde de l'écotype local de l'abeille noire. 2 sites de conservation sont actuellement en place, un à Chambord et l'autre en forêt d'Orléans.

*Une attention particulière est apportée à la détermination de l'écotype qui nécessite une expertise importante d'observation des abeilles (nervures des ailes) ainsi que de leurs comportements. Il faut parfois recourir à des analyses génétiques très onéreuses. La difficulté est liée en particulier aux spermatèques des reines qui ont été fécondées par plusieurs mâles modifiant de fait au cours de leur vie la génétique de leurs descendants constituant la colonie.*

Le Centre d'Etude Technique Apicole du Centre Val de Loire (CETA) : Mme CARRE, présidente, présente sa structure créée en 2008 et travaillant également sur la conservation de l'abeille noire mais avec une approche plus large en terme d'origine géographique des populations (abeilles noire d'Ouessant ou provenant de l'Orne). 2 sites conservatoires : un situé en Beauce régulièrement suivi et contrôlé (conservation des mâles), l'autre au domaine du Ciran mais abandonné suite à des problèmes de pollution génétique dûs en particulier aux transhumances importantes.

L'Association pour le Développement de l'Apiculture du Centre Val de Loire (ADAPIC), dont le président Mr ALESSANDRONI est représenté par Mme CARRE. L'objectif principal de la structure est la promotion et le soutien de l'apiculture en région Centre.

Aujourd'hui CETA et ADAPIC sont associés dans le cadre d'un Cap Filière Régional mobilisant des aides du conseil Régional pour développer 3 grands axes :

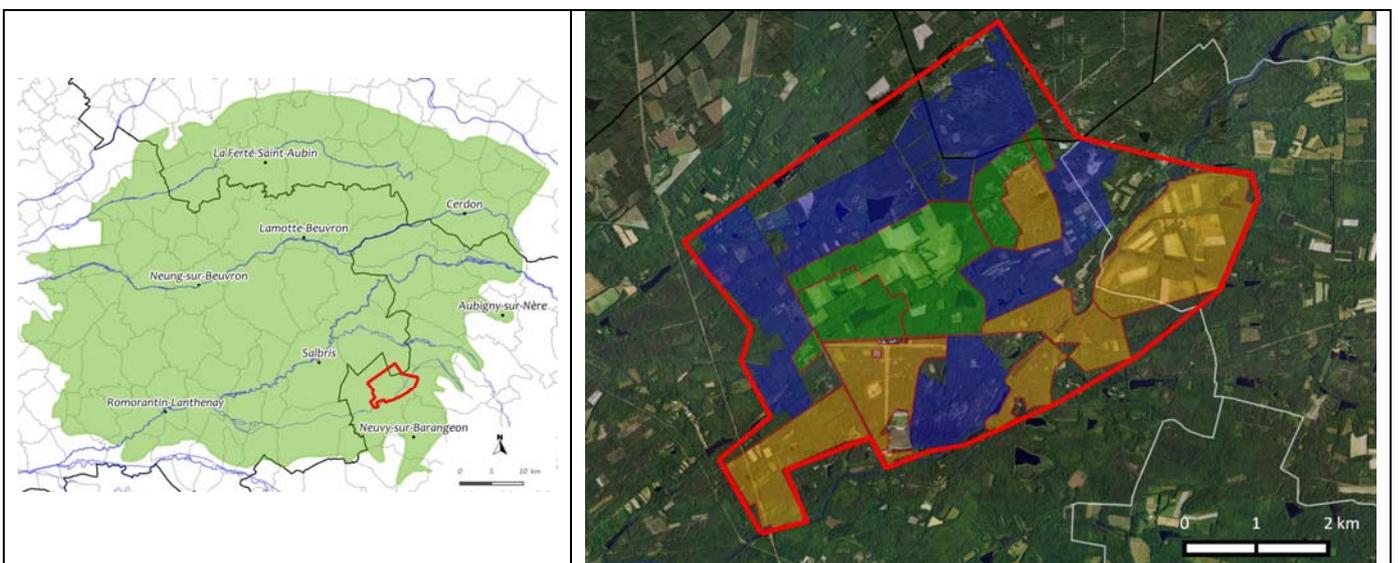
- Poursuivre la structuration de la filière apicole régionale,
- Consolider l'accompagnement technique des apiculteurs en particulier par la formation,
- Favoriser et soutenir la politique d'installation des jeunes

Un débat s'engage sur l'importance des partages des compétences de ces structures et de la nécessaire participation et concertation pour le bon déroulement du projet Abeilles et Landes.

### **3. Etat d'avancement et organisation de la zone conservatoire de Nançay:**

Il est convenu ce qui suit :

- Validation du périmètre spécifique proposé dans le courant de l'année 2016 :



*Surface* : 3 000 ha

*Propriétés concernées* : environ 10 dont certaines (en vert) sont déjà intégrées dans la démarche et une autre partie (orange) a fait l'objet de diagnostic du CBNBP dans le cadre de Natura 2000 et donc facilement mobilisable. L'animateur reprendra contact avec tous les propriétaires (avec l'appui éventuel du CCAS).

- Contrôles exclusifs par le conservatoire de l'Abeille Noire des colonies pouvant être implantées dans le périmètre. Une recherche de financement sera réalisée par l'animateur pour assurer la pérennité de la prise en charge des dépenses liées à ces expertises (visuelles et/ou génétiques). En 2017, elles seront assurées dans le cadre du financement de la fondation de France.

- Une attention particulière devra être apportée au contrôle des populations en place (déplacement des ruchers sédentaires s'il y a lieu) et maîtrise des transhumances.

- Des colonies de Chambord pourront être dupliquées et installées sur le site (mais sans exclusivité car il est important de continuer à sélectionner des souches typiquement Solognote).

- Compte tenu pour l'instant de la faiblesse des populations qui seront implantées et développées, il est convenu de ne pas restreindre la dynamique par rapport aux interactions éventuelles avec les pollinisateurs naturels. La DREAL s'assurera du lien avec les autres programmations spécifiques liées à cette thématique et alertera le COTECH en cas de risques avérés.

#### **4. Développement du projet en dehors de la zone conservatoire:**

Pour le restant de la Sologne, l'animateur priorisera la recherche d'Apiculteurs sur les sites comportant des habitats d'intérêt communautaire ayant fait l'objet d'une expertise du CBNBP ou en nécessitant une (le CBNBP précise qu'il pourra réaliser un certain nombre d'expertises ponctuelles et spécifiques aux landes potentiellement intéressantes)

On ne s'interdit pas sur ces espaces la mise en place de ruchers d'abeilles hybrides.

Pour les propriétaires intéressés en dehors du cadre Natura 2000 et/ou pour les apiculteurs, un croisement des fichiers à minima sera effectué (ADAPIC, CETA, GDS, Syndicats des apiculteurs du Loir et Cher). En fin d'année il conviendra au regard de la demande d'organiser entre les organisations professionnelles l'offre et la demande.

Mr DIVISIA précise qu'il préférerait prioriser même en dehors de la zone conservatoire les colonies d'abeilles noires (pour valoriser l'image de la Sologne).

Il est indiqué que les actions de sensibilisation sur les secteurs de bruyère à balai (la ferté Saint Cyr) ne semblent pas opportunes au regard du faible potentiel mellifère de cette espèce et de sa date de floraison coïncée entre la fin des fleurs d'acacia et le début de la floraison des châtaigniers.

#### **Bilan des actions 2016 (voir document joint)**

A noter une période de flottement due au départ de l'ancien animateur (travail effectif surtout sur 6 mois).

- Développement de nombreux outils de communication : site internet, articles dans les revues régionales et nationales, interventions dans les AG des différentes structures de propriétaires fonciers et d'apiculteurs, création et édition d'affiches, de fiches techniques...
- Peu de contractualisation entre les propriétaires et apiculteurs (6) par manque de relai auprès des apiculteurs en particulier.
- Organisation d'une réunion importante de terrain le 24 juin 2016 regroupant environ 25 personnes (propriétaires forestiers et apiculteurs).
- Actions réalisées par le conservatoire de l'abeille noire :
  - 9 visites de ruchers avec expertise des colonies
  - Installation de 2 ruchers sur Nançay (fourniture de matériel et suivi technique).

#### **Programme des actions 2017 (voir document joint)**

Le programme présenté est validé prenant en compte les préconisations développées dans les points 3 et 4 de ce compte rendu.

Les dépenses 2017 liées à la mise en place de nouveaux ruchers ainsi que les expertises sur les colonies seront pris en charge dans le cadre du financement de la fondation de France.

Il est précisé que la dégustation du miel prévue dans le cadre de l'objectif 4, pourrait se faire sur la période de novembre ou décembre. Il convient de ne pas trop communiquer en avance pour ajuster au mieux cette manifestation aux quantités qui seront alors disponibles

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 16h45.

*Compte rendu établi par Yves BACHEVILLIER*